

Non-indexation du RREGOP : honteux !

Québec, le 6 février 2020 – Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) n'hésite jamais à monter au front pour assurer la défense de ses membres actifs. Même si les sorties médiatiques visant les professionnels de l'État retraités sont plus rares, celle-ci fera exception compte tenu d'une situation plus que honteuse : la non-indexation du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

L'année 1982 a été très difficile pour les employés syndiqués de l'État. En pleine crise économique, le premier ministre René Lévesque a réduit de 20 % le salaire des fonctionnaires. Cette diminution a fait mal, très mal. Force est de constater qu'environ 35 ans plus tard — l'équivalent pour plusieurs de toute une vie de bons et loyaux services rendus à son ou ses employeurs — les effets sont toujours présents. Elle semble intégrée au retard systémique des salaires dans la fonction publique du Québec, le rattrapage n'a jamais eu lieu.

L'année 1982 marque aussi le début de la non-indexation du RREGOP. Ce « détail » technique s'oublie plus facilement qu'une baisse de salaire immédiate. Il contribue toutefois à l'appauvrissement des retraités depuis toutes ces années. Cette injustice nuit à l'ensemble de notre société. Des retraités plus pauvres, ce sont notamment des retraités qui paient moins de taxes et d'impôt.

Voici un exemple concret de cet appauvrissement. Retraite Québec expédie chaque année aux retraités couverts par le RREGOP un document intitulé *Votre rente*. Voici résumée l'indexation que reçoit un retraité professionnel typique :

Période	Taux appliqué	Indexation
1982-07-01 à 1999-12-31	0,00 %	0,00 \$
2000-01-01 et +	0,95 %	173,97 \$
Rente viagère pour crédit de rente	0,00 %	0,00 \$
Crédit de rente non indexé	0,00 %	0,00 \$
Total payable le 1 ^{er} janvier 2020		173,97 \$

Vous avez bien lu ! Ce retraité sera plus « riche » de 173,97 \$ en 2020. Sa rente annuelle passe de 40 000 \$ (chiffre arrondi) à 40 173,97 \$. Cela est loin de couvrir l'augmentation du coût de la vie. En 2019, le taux d'inflation était de 2,1 % au Québec, selon Statistique Canada. Pour simplement maintenir son niveau de vie, ce retraité aurait eu besoin de 840 \$ de plus. Le voilà donc obligé de limiter ses sorties...

Une pleine indexation de 1982 à 1999 ne le rendrait pas tellement plus riche, mais la situation serait plus équitable. Appliquée rétroactivement, elle représenterait quelques milliers de dollars que l'inflation persiste à gruger surnoisement dans le portefeuille des professionnels retraités.

Les professionnels doivent se battre contre leur employeur, à qui ils ont donné les meilleures années de leur vie, pour l'obliger à soutenir leur après-carrière et leur assurer une retraite digne et décente. Comme la rente n'est pas indexée au coût de la vie, les retraités s'appauvrissent. Puisque les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, ce sont encore elles les grandes perdantes.

Le SPGQ réclame donc l'indexation des rentes de retraite du RREGOP. Qu'ils soient actifs ou retraités, les professionnels sont en droit de s'attendre au maintien de leur pouvoir d'achat.

Line Lamarre
Présidente